



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDDES/2025-640 09/10/2025
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Campagne d'accréditation du bachelor agro pour la rentrée de septembre 2026

Destinataires d'exécution
DRAAF/ SRFD - DAAF Inspection de l'enseignement agricole EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Etablissements de l'enseignement supérieur publics Etablissements de l'enseignement supérieur agricole privés sous contrat

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser les dates clés et le lien pour la campagne de co-accréditation 2026 des établissements de l'enseignement technique agricole public et privé ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur public et privé au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro ».

Textes de référence :

articles L. 812-12, L-813-12, D. 812-70 à D. 812-95 et D. 813-70-5 du code rural et de la pêche maritime -arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé « bachelor agro ». - note de service DGER/SDDES/638 du 09/10/25 sur l'accréditation au bachelor agro

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser les dates clés et le lien pour la campagne de co-accréditation 2026 des établissements de l'enseignement technique agricole public et privé ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur public et privé au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro ».

1. Projets de bachelor agro concernés par la campagne d'accréditation en vue de la rentrée de septembre 2026

Sont concernés par la présente note les établissements porteurs de projet de bachelor agro et souhaitant ouvrir leur formation à la rentrée de septembre 2026.

Ces projets doivent :

- concerner l'une des six mentions de diplôme suivantes :
 - o Alimentation et agroalimentaire durables,
 - o Élevage et transitions ;
 - o Entreprendre, accompagner et manager en agriculture ;
 - o Génie agronomique et transitions ;
 - o Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation ;
 - o Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture ;
- proposer une formation de bachelor agro dans la modalité du diplôme en un an accessible après un diplôme à bac+2 ou l'obtention de 120 ECTS.

Le dossier est transmis par le chef d'établissement responsable administratif de la formation.

Chaque dossier de demande d'accréditation au bachelor agro est déposé sur la plateforme « démarches simplifiées » dans le cadre d'une téléprocédure dont le lien est accessible sur la page Chlorofil du diplôme ou au lien suivant :

<https://chlorofil.fr/diplomes/superieur/bachelor-agro>

Le dossier contient une rubrique comportant notamment les délibérations des conseils compétents des établissements sur l'adoption du dossier de demande d'accréditation. **Pour la campagne d'accréditation visant la rentrée 2026, à défaut d'une délibération sur le dossier de demande d'accréditation, les conseils compétents doivent à minima délibérer sur le principe de l'ouverture de l'offre de formation bachelor agro programmée pour la rentrée universitaire 2026.**

Le dossier contient un avis d'opportunité pour chaque projet de bachelor agro.

Cet avis est rédigé et déposé directement sur la plateforme « démarches simplifiées », pour chaque dossier, par le DRAAF de la région de l'établissement responsable administratif de la formation.

Pour cela, une personne désignée par chaque DRAAF a le statut « d'expert invité ».

Ce statut permet de recevoir un mail d'invitation pour déposer la pièce jointe relative à l'avis d'opportunité sur les dossiers concernant la DRAAF.

Pour organiser cette procédure, une base de données des « experts invités » en DRAAF (titulaire et suppléant) est créée. Les DRAAF/DAAF sont chargées de désigner le/les « experts invités » en renseignant le formulaire accessible au lien suivant avant le 21 novembre 2025 :

https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1352996460Am4JbwsDWDmFOVdnUDxXcwNvBjQEJQM6UT5XMgRsCzQHO1ZgUD4F MQFiUDQAMg==

En cas de consortium regroupant des établissements de divers régions, le ou les DRAAF du siège des autres établissements sollicitant une accréditation conjointe sont consultés par le DRAAF de la région de l'établissement responsable administratif et financier.

2. Calendrier de la campagne d'accréditation pour la rentrée de septembre 2026

L'accès à la plateforme « démarches-simplifiées » permettant la transmission du dossier de demande d'accréditation est fixée :

du lundi 24 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 inclus.

A partir de cette période débute la période d'instruction et d'évaluation des dossiers par l'inspection de l'enseignement agricole qui émet un avis pour chaque dossier déposé sur la plateforme « démarches-simplifiées ».

Le calendrier récapitulatif pour la campagne 2026 est le suivant :

- Dépôt des dossiers de demande d'accréditation par les consortiums : du 24 novembre au 12 décembre 2025 inclus.
- Emission de l'avis d'opportunité DRAAF : du 24 novembre au 12 décembre 2025 inclus.
- Instruction et évaluation des dossiers par l'IEA – Allers/retours avec les établissements : décembre 2025 à janvier 2026.
- Publication de l'arrêté avec la liste nationale des formations accréditées après présentation devant les instances : février 2026.
- Recrutement hors Parcoursup sur dossier / entretien par les établissements : de mars à août 2026.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME